

SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères



Le SICTOM s'étend sur 168 communes regroupant plus de 80 000 habitants et dispose de 11 déchetteries. Le SICTOM est adhérent au SYDOM pour le traitement par incinération des déchets des bacs gris et pour le tri et le recyclage des déchets du bac bleu/jaune.

Depuis janvier 2023 nos poubelles sont prélevées tous les 15 jours pour réduire l'empreinte carbone de l'activité de collecte, pour inciter à diminuer la quantité de nos déchets à la source, pour poursuivre l'amélioration du tri vers le bac bleu et le bac à compost, et enfin pour réduire les coûts.

Le SICTOM a pu constater les effets avec une baisse de 28 % de tonnages d'ordures ménagères collectés sur ses territoires. Les efforts conjugués ont permis de limiter l'impact exceptionnel des hausses des coûts de fonctionnement et de carburant, impactant les budgets actuels et futurs.

Depuis 2020, le bac de tri Bleu passe au Jaune progressivement pour se conformer aux couleurs nationales, mais les consignes de tri ne change pas. Il faut rester vigilant sur la qualité du tri qui a tendance à baisser au niveau départemental. Au-delà du tri, pensons aussi à faire moins de déchets en évitant au maximum les emballages et sacs en plastiques.

1^{er} Janvier 2024 !

Mise en application de la loi Anti-gaspillage : **les bio-déchets alimentaires doivent être triés et non plus jetés dans le bac gris.**

Le SICTOM propose aux particuliers des composteurs à prix réduit.

Un composteur construit lors des Chantiers Jeunes a été placé vers l'entrée du parking derrière la Mairie. Il est à disposition notamment pour les appartements locatifs.



Si vous avez besoin de livrets explicatifs du tri, venez en chercher en Mai

Le tri à la source des biodéchets (épluchures, déchets alimentaires et déchets de jardin) devient obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024 selon la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020. Différentes solutions seront mises en place dans le Jura : le déploiement sera progressif sur plusieurs années et ne sera pas similaire dans chaque territoire.

QUELLES SOLUTIONS POUR LES BIODÉCHETS DANS LE JURA ?

VOUS HABITEZ EN MAISON INDIVIDUELLE :	VOUS HABITEZ EN APPARTEMENT :
Le compostage individuel Tout simplement en tas ou dans un composteur qui peut vous être vendu par le SICTOM.	Le compostage collectif En pied d'immeuble, installé par le SICTOM.
La gestion des déchets verts Les petits volumes en compostage ou paillage et les gros volumes en déchèterie.	Le lombricompostage Le lombricomposteur permet de composter en appartement et peut vous être vendu par le SYDOM.

Pour tout savoir sur les modalités pratiques concernant votre territoire,
Contactez-nous au 03 84 86 16 16 puis composez le «4»

 SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier
www.sictom-lons-le-saunier.fr
accueil@sictomlons.fr

Et retrouvez les consignes de tri des biodéchets sur :  www.letri.com